

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Talbott, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Juillet 1877.

Bulletin politique.

Nous pouvons déjà prévoir que les radicaux ne maintiendront pas jusqu'au bout cette fameuse entente, cette discipline sévère qui a fait leur force à la Chambre aussi bien que dans les comices électoraux. Plus l'heure de la période critique approche, et plus la queue du parti républicain, radical et intransigeant, prend d'importance. Bien-tôt elle dévorera la tête ; M. Thiers sera dépassé de cent lieues, et cependant on le sait disposé à tout pour garder le reste d'influence que M. Gambetta lui laisse encore. Ce dernier, lui-même, qui connaît mieux les nouvelles couches sociales, qui a au fond les mêmes instincts, et qui ne veut pas disparaître, est obligé de jeter le masque. On lui prête l'intention de faire un programme aussi foncé en couleur que celui des Naquet et des Marcour. Ne vient-il pas de promettre sa protection à M. Bonnet-Duverdier pour une candidature à Paris ou ailleurs !

De plus, quoiqu'on dise, M. Gambetta est en ce moment sous l'empire d'une peur qui l'étrangle, à cause du procès Ordinaire. Il comprend qu'il lui faut crier plus fort que les plus enragés, afin d'effacer la mauvaise impression que les révélations de son ami devant le tribunal de Lyon, et surtout les révélations nouvelles qu'il a annoncées pourraient produire sur les citoyens de Belleville.

Aujourd'hui donc « l'opportunisme » ne consiste plus à prêcher la modération. L'heure est venue de la violence, du bruit et du scandale. L'ex-dictateur va se trouver dans son élément. Il ne souffrira pas que personne ne le surpasse dans cette voie, et il saura bien s'arranger de manière à rester encore le chef reconnu de toutes les gauches. La candidature Bonnet-Duverdier, ce prési-

dent du conseil de Paris qui fit dans une réunion publique le geste de fusiller Mac-Mahon, indique la voie où M. Gambetta va se jeter à corps perdu. On disait au 16 mai qu'il y aurait une lutte entre les gauches et le gouvernement. Ce n'est plus cela, c'est une bataille sans merci qui commence, et qui va se continuer en prenant de jour en jour un caractère plus aigu.

VIGUEUR ET HONNÉTÉTÉ.

Il nous revient qu'on demande généralement au gouvernement des mesures plus vigoureuses contre les révolutionnaires coalisés.

On trouve que les autorités préfectorales montrent beaucoup trop de mansuétude, et l'on se dit que si le pouvoir, au lieu de rester aux mains de M. le maréchal de Mac-Mahon, était tombé dans celles de M. Gambetta ou de M. Naquet, c'est par masses que les révocations s'opéreraient, c'est par coups de massue que procéderaient les chefs du radicalisme !

Nous n'y contredisons pas ! Il est bien certain que si M. Gambetta et M. Naquet revoyaient les beaux jours où ils furent les maîtres et les pillards de la France, les choses iraient autrement.

Mais c'est précisément parce que les ministres du 16 mai n'ont rien de commun avec les révolutionnaires, que les procédés différents et que les moyens violents sont absolument réprouvés.

Seulement, nous le reconnaissons, il y a un milieu entre faire trop et ne pas faire assez. Si le gouvernement, et nous l'en louons, ne veut pas faire trop, il est juste de lui demander de faire assez. Or, ne fait-il pas assez ? Voilà la question.

Il faut bien comprendre que le gouvernement du 16 mai a une mission très-délicate et très-difficile. Il ne veut pas frapper qui-conque est son adversaire et parce qu'il est son adversaire ; il veut atteindre uniquement quiconque est l'ennemi de la chose publique

et agit en hostilité contre les intérêts généraux du pays.

Pour ses agents, il avait le droit de ne choisir que des amis. Il l'a fait. Mais pour tels ou tels dépositaires de l'autorité, qui n'émanent pas directement de lui, il avait le devoir de ne pas s'abandonner à des persécutions violentes, systématiques, et de s'en tenir à une surveillance sévère de leurs actes et de leur conduite.

Quand les actes révèlent de l'hostilité, quand la conduite est contraire aux principes, le gouvernement sévit, et nous apprenons tous les jours qu'un maire, qu'un conseil municipal, qu'un juge de paix, qu'un chef de parquet expient, non pas leur divergence d'opinions, mais leur hostilité flagrante et leur méconnaissance des principes qui président à la marche régulières des affaires publiques.

Beaucoup de conservateurs, devenus très-ardents, — depuis le 16 mai surtout, — ce dont nous ne les blâmons pas, voudraient peut-être que le gouvernement fit pour eux toute la besogne. Ceux-là ne rêvent que décrets de destitutions, arrêtés de révocations, ordonnances de suspensions, et ils trouvent sans doute que le gouvernement « s'endort. »

Nous leur répondrons que personne ne dort, au temps où nous sommes, pas plus le gouvernement que ses amis, et pas plus ses amis que ses adversaires.

Mais il ne faut pas sortir des voies de la légalité. Les révolutionnaires, malgré toute leur jactance, se sentent, à l'heure qu'il est, très-profondément atteints. Qu'on les interroge, et ils trouvent, eux, qu'on a déjà fait beaucoup et qu'on arrive à les troubler singulièrement dans leur vilain métier ! Leur système de terreur n'a pas abouti. Le mouvement qu'ils croyaient avoir provoqué dans les esprits ne s'est pas produit, et ils constatent que les conservateurs s'agitent partout avec une vivacité qu'ils ne leur soupçonnaient pas.

C'est ce réveil des conservateurs qui est la chose vraiment importante. Que le gouvernement fasse le nécessaire, nous le vou-

lons, nous aussi ; mais nous demandons que chacun agisse de son côté. Il n'est pas besoin, d'ailleurs, de frapper bien fort pour effrayer un républicain. Il n'y a qu'à lui prouver qu'on sait frapper au besoin...

Néanmoins, le gouvernement sera très-énergique, qu'on en soit convaincu ! Il y est autorisé par les circonstances et tout le lui commande. C'est d'abord l'intérêt du pays, qui veut que l'action du pouvoir soit incessante ; c'est la préoccupation de l'avenir, qui conseille de ne rien négliger.

Le ministère du 16 mai se fait, qu'on le croie bien, le même raisonnablement que les conservateurs. Il comprend qu'il vaut mieux procéder aujourd'hui avec vigueur, pour éviter le péril d'une défaite, qu'avoir plus tard à agir avec violence pour dompter des ennemis victorieux. Mais, encore une fois, il ne veut, ni de près, ni de loin, ressembler à ceux qu'il combat. Ses résolutions resteront empreintes de ce caractère de sincérité, de loyauté et de dévouement à la chose publique, qui donne un double prix à la victoire.

Le 16 mai veut triompher, en un mot, comme triomphent les causes légitimes, c'est-à-dire par les moyens honnêtes.

(Union de l'Ouest.)

Chronique générale.

L'Officiel d'hier contient les nominations de M. l'abbé Goux, appelé à l'évêché de Versailles, et de M. l'abbé Caraque à l'évêché de Perpignan.

Le Constitutionnel s'élève vigoureusement contre les journaux de l'opposition qui, dans l'intérêt de leur politique, dénoncent le gouvernement français aux puissances étrangères. Il blâme particulièrement le journal de M. Gambetta qui veut que la date des élections soit non une question d'ordre intérieur, mais dépende des convenances de la politique étrangère.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

DAISY LA VAILLANTE.

(Suite et fin.)

IV.

Six ans s'étaient écoulés ; on était en 1822, et malgré les troubles qui commençaient à inquiéter le pays, souvent, vers le soir, les dames des environs venaient respirer le bon air et boire du lait de chèvre à la chaumière de Daisy.

La vue était si agréable de ce penchant du coteau ! On retrouvait la gentille commissionnaire, qui, le matin, vendait des denrées du pays à Baunow, prête à servir, dans la blancheur brillante de propreté, un mélange épais et parfumé ; les fraises des bois ne manquaient pas dans la saison, et les fleurs se plaisaient sous l'abri de la haie, auprès d'un petit cours d'eau, lorsque déjà depuis longtemps elles avaient disparu de la plaine.

La jeune fille qui, sous un berceau de chèvre-paille, achevait d'essuyer les écuelles et de mettre tout en ordre avant que le dernier rayon de soleil

se fût éteint dans la mer à l'horizon, n'était plus la pâle enfant échevelée que l'on avait vue chargée de paniers qu'elle pouvait à peine porter, prendre, chaque matin, le chemin de Baunow.

Maintenant, Daisy, toujours petite, mais forte et robuste, les cheveux tressés sous son chapeau de paille, au lieu de cacher sous une manté trop longue de pauvres haillons et de longues jambes maigres et nues, laissait coquettement apercevoir sous un jupon ample et court ses luisants souliers de cuir rattachés par deux boucles d'argent, et dessous les manches relevées de sa chemise de toile sortaient ses bras bruns et forts.

Ce n'était pas une beauté, quoique jamais plus beaux yeux n'eussent éclairé jeune visage, mais c'était l'image de la santé et de la vigueur.

— Andy ne vient donc pas ce soir, je ne l'entends pas chanter, Daisy ? demanda James, qui arrosait le petit parterre à côté du berceau.

— Père, l'étable aux chèvres n'est pas fermée, répondit Daisy ; je vois passer les cornes de Blanche.

James retourna fermer la porte et revint.

— Que dirais-tu, s'il était allé joindre l'étendard vert aux feuilles de laurier, l'étendard de la verte Irlande ?

— Je dirais qu'il n'est pas à sa place avec les Whiteboys. Ce n'est pas en se battant contre ses frères, en pillant ses voisins et amis qu'il rendra le

pays plus heureux ; et jamais, en brûlant la récolte, on n'a multiplié le grain. Non, non, qu'il cultive son champ et fasse tourner son moulin ; il pourra alors donner au moins quelques poignées de farine au pauvre monde.

— Mais, mon enfant, tous les jeunes gens se rallient à l'étendard vert. Tu ne sais pas ce qu'il y a d'écrit sur le drapeau : « Dieu sauve le roi et damne ses conseillers. » Tu vois donc que ce n'est ni contre le roi ni contre le serment.

— Sans qu'on le veuille, père, c'est contre le pauvre ; c'est contre les malheureux qui meurent de faim, et qui laisseront leurs champs en friche, se feront casser bras et jambes pour que le roi ait d'autres conseillers qui ne le conseilleront pas mieux. Mais je suis tranquille, allez. Andy n'est pas homme à se laisser entraîner au mal, sous prétexte qu'il en sortira le bien.

— Pourtant, Daisy, je te le répète, Andy est enrôlé comme tous les autres ; il est parmi les Whiteboys ; et pourquoi n'irions-nous pas avec lui ?

Daisy secouait constamment la tête d'une façon négative.

— Tu ne veux pas me croire, chère fille, poursuivait James O'Brien ; mais c'est une fièvre qui est par tout le pays, vois-tu ; il faut hurler avec les loups. Nous sommes faits de la même chair que nos voisins ; et le fils du fermier de Greenhill...

— Ah ! c'est lui que vous avez vu ! c'est lui qui vous a parlé ! lui qui a calomnié le jeune meunier ! Mais, quoi qu'il dise, Andy n'a rien à faire avec Tom ; Andy ne sera jamais de sa bande, père ! qu'y a-t-il de bou à attendre de ceux qui ont si inhumainement profité de votre ruine, du fermier qui vous a fait chasser de la maison de votre mère ?

— Tu ne m'écoutes pas, fillette ; ne faut-il pas pardonner quelque chose ? Ils sont maintenant plus malheureux que nous ; l'agent les met à la porte !

— Je les plains ; et nous les aiderons de notre mieux ; mais nous ne marcherons pas sous la même bannière.

— Si vraiment, et malgré vous ! interrompit une voix qui fit tressaillir Daisy ; et un grand garçon qui se tenait courbé, caché derrière la haie, se montra tout à coup.

— Votre père est déjà des nôtres, poursuivit-il, et ce cher Andy en sera aussi, la jeune dédaigneuse, si vous décidez le meunier ; car nous savons bien maintenant qui le gouverne. Si vous réussissez, à la bonne heure ; sinon, votre père répondra pour Andy et pour vous.

— Ce n'est pas comme cela que vous m'avez parlé, Tom, s'écria James. Vous m'avez dit qu'Andy était des vôtres, qu'il commandait une des bandes des Whiteboys, et partout où seront Andy et Daisy, puisqu'ils sont fiancés, il faudra bien que j'y aille

Dans un autre article, le *Constitutionnel* démontre que la phalange libérale constitutionnelle, mais foncièrement monarchique, de juillet 1830 (les 221) ne peut pas être comparée au groupe hétérogène de républicains plus ou moins conservateurs, de radicaux socialistes, de communistes qui composent les 363.

Le *Rappel* dit que le conseil judiciaire des gauches a délibéré sur la possibilité d'un procès en diffamation contre le *Bulletin des Communes*.

Le *Paris-Journal* explique que les radicaux offrent la candidature dans le 9^e arrondissement de Paris à M. Bonnet-Duverdier parce qu'ils comptent que la santé de M. Thiers ne lui permettra pas de poser sa candidature aux prochaines élections.

Etudiant longuement la situation, *Paris-Journal* conclut ainsi :

« Donc, la fameuse union des gauches n'existe que sur le papier et sur le plan de l'état-major radical ; les soldats refusent de suivre les chefs. Si d'ailleurs cette union existait, ce serait un malheur pour la République, puisque dans cette hypothèse ce seraient les violents qui feraient la loi aux autres. L'Union des conservateurs, au contraire, quoique troublée superficiellement par quelques démonstrations sans étendue et sans écho, est fondée sur un terrain solide et rassurant pour tous : le respect de la loi présente du pays et la défense des intérêts sociaux en péril. »

La *Décentralisation* complète tous les renseignements qui ont été donnés sur l'affaire Ordinaire par ce petit détail qui ne manque pas de piquant :

« M. Ordinaire, pour échapper à la nécessité de payer ses créanciers, avait renoncé à la succession de sa mère. L'un d'eux s'est adressé à la justice, et, à l'audience de samedi, le tribunal a rendu un jugement autorisant ce créancier à accepter, sous bénéfice d'inventaire, la succession de M^{me} Ordinaire mère. »

On nous rapporte que le parquet n'a pas jugé à propos de donner suite aux poursuites demandées contre la *République française* pour un récent article de M. Challemel-Lacour, dirigé contre le Maréchal.

Nous apprenons que, froissé de l'échec qu'il vient de subir dans l'élection au conseil général, M. Codet, député radical, un des 363, renonce à poser de nouveau sa candidature à la Chambre des députés.

Nous apprenons que le voyage du Maréchal-Président à Saint-Etienne n'aura lieu

aussi, moi !

— Fiancés ! s'écria Tom avec rage.

Le vieil O'Brien était assis sur son banc. Tom, qui s'était placé à l'entrée du berceau, appuyé sur son fusil, le regardait, lui et sa fille. Ses sourcils froncés, son œil menaçant, sa parole brève et saccadée, marquaient la violence de ses passions que plusieurs rasades de whiskey avaient encore excitée. La discussion continua, et le calme, le sang-froid de Daisy excitèrent au plus haut degré l'irritation de Tom.

— Vous dites que vous n'êtes pas avec nous ? s'écria-t-il dans un transport de fureur.

— Non : si Daisy et Andy ne veulent pas, comment voulez-vous que je veuille ? Est-ce que je me sépare de mes enfants ? dit avec douleur le vieillard.

— Une fois... deux fois... trois fois ! cria Tom hors de lui ; et rencontrant le regard ferme et méprisant de Daisy, il releva tout à coup son fusil, l'arma brusquement, et coucha James en joue en hurlant : — Celui qui n'est pas pour nous est contre nous ; mort aux traîtres !

Ce fut l'affaire d'une seconde. Daisy avait sauté sur l'arme, et, placée entre son père et le furieux, elle lutta pour arracher le fusil de ses mains.

Au moment où Tom put craindre de se le voir enlever, il tira la détente, un doigt de la main de la jeune fille fut emporté ; mais elle ne lâcha pas

qu'au moment où il se rendra aux grandes manœuvres d'automne pour le 13^e corps d'armée.

Ce n'est pas seulement à la manufacture d'armes de Tulle, où les journaux et écrits politiques ont été sévèrement interdits, mais bien aussi dans tous les arsenaux et manufactures d'armes de l'Etat, d'après l'ordre du ministre de la guerre.

Un garde-champêtre, dans une commune de l'arrondissement de Poligny, vient d'être révoqué pour avoir placardé le dernier numéro du *Bulletin des Communes* la face opposée aux caractères typographiques, ce qui n'offrait qu'une feuille blanche.

On vient d'arrêter à Bellegarde et d'interdire l'entrée en France d'une caisse venant de Suisse à destination de Mâcon, et contenant :

1^o 4,000 médailles représentant d'un côté les armes de la Suisse, de l'autre une vue de Mâcon.

2^o 500 médailles représentant d'un côté M. Thiers avec cette inscription : « Thiers, président de la République française, » et de l'autre : « Gambetta, protecteur infatigable de la République française. »

3^o Un grand nombre de médailles représentant des sujets religieux peu orthodoxes.

M. le ministre de la guerre a donné à la place de Paris les ordres nécessaires pour que des travailleurs militaires soient mis sans retard à la disposition des agriculteurs de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et des départements compris dans la région occupée par le 4^e corps d'armée.

Guerre d'Orient.

Deux événements qui priment tous les autres au milieu des incidents de la lutte engagée en Bulgarie, méritent une mention toute particulière.

La garnison de Nicopolis s'est rendue avec 40 canons et 6,000 hommes, y compris deux pachas, après une bataille qui a duré 16 heures. Deux monitors turcs ont été aussi capturés. Par contre, les Turcs mandent de Yeni-Sagrah, 16 juillet, que la veille, dans l'après-midi, les Ottomans, commandés par Liman-Bey, ont attaqué l'avant-garde du corps russe. Après un combat obstiné, les Russes ont été rejetés dans les Balkans avec de grandes pertes. Un peu plus tard, les Russes renforcés sont revenus à la charge et ont recommencé le combat. Après un engagement sanglant, ils avaient presque réussi à défaire les Ottomans lorsqu'ils ont été attaqués en flanc par Raouf-Pacha. Complètement défaits, et ayant éprouvé des

prise, et si sa main gauche tomba sans mouvement à son côté, de la droite elle brandissait l'arme en regardant fixement Tom, effrayé de sa propre action (1).

James, appelant à grands cris au secours, se jeta sur le meurtrier. Par un mouvement soudain, Tom lui échappa, sauta par dessus la baie et disparut.

Daddy Mieke et le jeune Andy accoururent aux cris et parurent presque au même instant.

Daisy soutenait son père, le fusil à ses pieds, la main saignante, mais l'œil fier, la figure animée.

Comme le mendiant le racontait longtemps après, elle lui parut plus belle qu'aucune fille qu'il eût jamais vue ; et c'est alors qu'il la surnomma *Daisy la Vaillante*.

Ce nom lui était dû, non pas tant pour cet acte de force que pour le courage de chaque jour, courage de la vie privée dont elle continuait de faire preuve, lorsque, femme du meunier Andy, entre son mari et son père, elle eut à gouverner longtemps de nombreux enfants au milieu d'un pays pauvre et agité, où elle sut, par l'ordre, l'activité et une énergique prudence, répandre autour d'elle l'abondance et entretenir la paix.

(Magasin pittoresque, tome XIII.)

(1) Ce trait, de même que la plupart de ceux qui forment le fond de cette nouvelle, ne sont point des fictions : on les retrouverait dans les journaux irlandais de 1822.

perles terribles, ils ont été repoussés hors du passage des Balkans.

Nous ne savons encore si tous les détails fournis sur ces deux événements sont également exacts, mais on ne saurait contester qu'ils sont appelés à produire des conséquences on ne peut plus graves.

Les Russes, maîtres de Nicopolis, possèdent désormais une base d'opération très-sérieuse ; d'un autre côté, les Turcs reprenant l'offensive contre les avant-gardes de l'armée du grand-duc Nicolas et les ayant débusqués de leurs positions dans les Balkans, les deux adversaires vont se serrer de si près qu'ils ne pourront éviter longtemps une grande bataille. La situation devient brûlante, surtout pour l'Angleterre à laquelle il reste quelques jours à peine pour aviser. Le *Standard*, commentant le passage des Balkans par les Russes, dit déjà que le gouvernement anglais et la nation ne permettraient jamais à la Russie d'occuper Constantinople.

Une dépêche de Berlin, en date du 10 juillet, prétend que la Porte a fait connaître qu'elle n'ouvrira les Dardanelles aux bâtiments d'aucune puissance autre que celles qui auront promis d'appuyer la Turquie contre la Russie. Cette décision met en quelque sorte le cabinet anglais en demeure de se prononcer pour ou contre la Turquie.

Une dépêche annonce que quarante-cinq bataillons russes ont franchi les Balkans. Un engagement sérieux a eu lieu dans les Balkans, où les Russes ont pris pied fortement.

Londres, 18 juillet.

En présence des événements qui se précipitent en Orient, une grande partie de la presse anglaise va jusqu'à demander que le cabinet de Saint-James déclare hautement que les Russes ne s'avanceront pas jusqu'à portée de Constantinople sans rencontrer sur leur route les troupes de l'Angleterre.

Bucharest, 19 juillet.

On ne connaît pas encore le résultat du combat engagé entre l'aile droite des Russes et Osman-Pacha. Les Turcs font des efforts désespérés pour empêcher leurs adversaires de franchir le défilé de Shipka.

Au centre, la marche des Russes ne semble plus entravée que par des difficultés de transport.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A chaque tirage au sort, il se trouve un nombre plus ou moins grand de jeunes gens qui sont dispensés du service dans l'armée active, en raison de leur défaut de taille ou de toute autre cause, mais reconnus aptes, néanmoins, à faire partie d'un des services auxiliaires de l'armée.

Le général Berthaut, ministre de la guerre, vient de fixer les obligations auxquelles ces non combattants seront désormais assujettis.

Ils ne pourront être affectés à aucun service armé, mais ils seront destinés à compléter, en cas de guerre, le personnel afférent aux divers services administratifs, et pourront même être mis à la disposition de l'industrie privée, pour l'exécution de travaux relatifs à l'armée.

Ils seront divisés en huit catégories différentes, savoir :

Travaux de fabrication, d'entretien et de réparation du matériel militaire. Travaux relatifs aux fortifications et aux bâtiments militaires, voies ferrées et lignes télégraphiques. Hôpitaux et ambulances. Magasins d'habillement, d'équipement, de campement, manutentions. Transports militaires. Bureaux des états-majors, du recrutement et de l'administration.

Enfin, en temps de paix, ces jeunes gens pourront être soumis à des revues d'appel.

Nous avons annoncé que, par décision de M. le ministre de la guerre, des militaires pourraient être mis, cette année, à la disposition des cultivateurs. Nous rappelons que les demandes doivent être établies sur papier timbré et adressées à M. le sous-préfet de l'arrondissement, qui les transmet, avec son avis, à l'autorité militaire.

Voici, pour les départements de l'Ouest et du Nord-Ouest, le taux de l'indemnité à

payer par les cultivateurs aux militaires mis à leur disposition :

Ouest. — Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Charente, Vienne, Haute-Vienne. 1 fr. 30
Nord-Ouest. — Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Manche, Calvados, Orne, Mayenne, Sarthe. 1 fr.
La nourriture en nature est donnée en sus des indemnités ci-dessus.

Nous apprenons que la Faculté de Rennes se transportera à Angers le 1^{er} août pour les examens du baccalauréat.

M. Picault de la Ferandière, substitut à la Cour d'Angers, est nommé conseiller à la même Cour, en remplacement de M. Tes-

M. Colas-Delanoue, procureur à Laval, est nommé substitut du procureur général de la Cour d'Angers.

M. Giraud, procureur à Châtelleraul, est nommé procureur à Laval.

Nous lisons dans la chronique électorale du journal *le Soleil* :

« Les renseignements que nous recevons de Maine-et-Loire continuent à être très-satisfaisants. Il y a des chances sérieuses pour laisser en minorité les deux candidats républicains qui avaient triomphé en 1876 : M. Benoist à Baugé et M. Maille à Angers. La candidature de M. Fairé, un invalide, et celle de M. Merlet, ancien préfet de Maine-et-Loire, révoqué brusquement et sans motifs par M. de Marcère, gagnent chaque jour du terrain.

» Lundi dernier, à Baugé, une réunion importante de conservateurs s'est prononcée en faveur de la candidature de M. Merlet. »

Angers. — Voici les noms des victimes de la catastrophe des ardoisières d'Angers :

Daniel (Auguste), 18 ans, célibataire ; Vally (Jean), 23 ans, marié ; Jacopin (François), 27 ans, marié, deux enfants ; Mad (Guillaume), 40 ans, marié, cinq enfants ; Leroux (Victor), 53 ans, marié, trois enfants ; Verdier (François), 58 ans, marié, quatre enfants. Tous six tués sur le coup.

Les blessés sont : Gargasson, 38 ans ; Lanneval, 53 ans ; Philippe, 40 ans ; Billy, 53 ans ; Perroche, 50 ans. Tous cinq ont été gravement blessés et transportés à l'hôpital d'Angers.

M^{re} l'évêque d'Angers, toutes les autorités judiciaires, civiles et militaires, les administrateurs, directeurs et tous les ouvriers ardoisières ont assisté aux obsèques des victimes.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Nous apprenons que six personnes ont été victimes d'un empoisonnement à Neuville (Vienne), les uns disent par des groseilles à maquereau dont elles auraient mangé une grande quantité, d'autres pour avoir bu de la boisson tirée à un robinet en cuivre. Nous manquons de détails sur ce triste événement, d'autant plus triste, que l'une des victimes, une jeune fille de dix-huit ans, a succombé mardi.

Nos confrères parlent plus ou moins longuement de cet empoisonnement et l'attribuent aux causes les plus diverses.

La vérité est que, jusqu'à présent, on ne sait rien de positif et que les mieux informés en sont réduits aux conjectures.

L'autopsie de la malheureuse servante, qui a été ordonnée par la justice, peut seule jeter quelque clarté sur ce mystère, et nous estimons qu'il est plus sage d'en attendre le résultat que de se livrer à des suppositions qui n'ont peut-être rien de fondé.

Les victimes survivantes sont soignées avec la plus grande sollicitude, et l'on espère qu'on n'aura pas de nouveaux malheurs à déplorer. Cependant une jeune fille, M^{re} Irma Vaugier, est toujours dans un état alarmant.

La Flèche. — Le général J. Clinchant, commandant le 4^e corps d'armée, qui fait actuellement l'inspection générale de l'École militaire de Saint-Cyr, est chargé également d'inspecter très-prochainement le Prytanée militaire de La Flèche.

Il sera, dans cette seconde mission, accompagné encore par le général de division de cavalerie de Chantelais.

Le général J. Clinchant doit en outre pré-

La distribution des prix du Prytanée, qui aura lieu le 9 août.

Nantes. — On annonce de cette ville la mort de M^{me} la comtesse douairière de Bouillé, fille du général de Bonchamps, mère et grand-mère du comte et du vicomte de Bouillé, morts à Patay, belle-grand-mère de M. de Cazenove de Pradine.

Saint-Maixent. — On dit que MM. les membres de la fanfare de Saint-Maixent ont l'intention d'organiser, pour le soir des courtes, qui auront lieu le dimanche 12 août, une grande fête de nuit dans le parc du Château.

Niort. — La compagnie d'assurances contre l'incendie la Nationale vient d'offrir à la compagnie des sapeurs-pompiers de Niort une somme de quarante francs, à titre de gratification, à l'occasion de l'incendie du 8 juillet dernier, dans une maison, rue Saint-François, n° 3, à Niort.

Tribunaux.

L'AFFAIRE LAURIER.

On lit dans le Journal de la Vienne :

Lorsque nous avons parlé de cette affaire, nous pressentions qu'elle aurait dans notre département un grand retentissement, aussi nous étions-nous borné, pour ne pas entraîner la justice, à l'annoncer simplement et en termes vagues.

Nos confrères de la presse locale ayant cru devoir déchirer le voile que nous avions seulement soulevé, nous ne sommes plus tenu à la même réserve et nous pouvons librement raconter à nos lecteurs l'histoire de l'histoire de cette affaire, dont la vie accidentée fournirait assurément plus d'un curieux chapitre à un romancier.

A l'âge de 18 ans, alors qu'il était étudiant à Poitiers, Laurier était condamné par la cour d'appel à 6 mois d'emprisonnement pour escroquerie ; — pour ne pas subir sa peine, il partit en Angleterre d'où il fut extradé, puis conduit dans les prisons de Poitiers.

Plus tard, il se maria et épousa la fille d'un honorable propriétaire. Il s'établit à Chauvigny, où il fit grand bruit d'abord en créant un établissement d'engrais. Malheureusement pour lui, son commerce n'occupait pas tous ses instants ; la gêne, la misère se firent bientôt sentir et il dut quitter son pays natal, abandonnant à ses créanciers le peu de biens qui lui restaient d'une fortune assez considérable et dilapidée en peu d'années.

A partir de cette époque, Laurier, sa femme et ses quatre enfants ont vécu dans une misère profonde.

Jeune encore, doué d'une certaine intelligence, Laurier aurait pu, dans une pareille situation, venir au secours de sa famille, en se livrant à un travail quelconque ; mais il parait n'avoir jamais tenté aucun effort pour assurer à sa femme et à ses enfants le pain de chaque jour. Aussi le tribunal, sur les conclusions du ministère public, a-t-il repoussé récemment la demande qu'il avait introduite contre les époux Dorvau, père et mère de sa femme, à l'effet d'obtenir d'eux une pension alimentaire.

Pour vivre, Laurier s'adressait à ses amis et leur faisait des emprunts successifs ; il logeait dans des hôtels et ne soldait pas tous ses dépenses.

C'est dans ces circonstances fâcheuses que les époux Dorvau, assignés tout à la fois devant divers tribunaux, n'auraient pas hésité à porter plainte contre leurs enfants, dont les mauvais procédés à leur égard avaient épuisé toute la source d'amour paternel qu'ils avaient pour eux. Les époux Dorvau se trouvaient en présence de nombreux faux commis par les époux Laurier.

Fallait-il laisser compléter leur ruine par des enfants qui les avaient abreuvés de toutes sortes d'amertume et qui, dans diverses circonstances, avaient proféré contre eux des menaces de mort ? Fallait-il les livrer à la justice ?

Après s'être consultés, ils durent s'arrêter à ce dernier parti.

Les époux Laurier arrêtés, le grand-père et la grand-mère s'occupèrent des enfants, et, grâce à eux, ces pauvres petits êtres qui, par la position de leurs parents, étaient ap-

pelés à une existence heureuse, ont maintenant de quoi manger, ce qui ne leur arrivait pas tous les jours.

Nous avons vu hier ces pauvres enfants qui se dirigeaient en pleurant vers la prison, où ils allaient voir leurs parents. Leur vue nous a plongé dans une profonde tristesse. Leur teint pâle et maladif indique de longues privations. Tous leurs vêtements révélaient la misère poussée à sa dernière extrémité.

Faits divers.

Un guet-apens qui rappelle la mise en scène du crime de Lacenaire vient d'être commis rue Guénégaud, à Paris.

Jeudi soir, un individu de haute taille, convenablement couvert, cheveux et barbe bruns, se présentait au concierge de la maison n° 34 de la rue Guénégaud pour louer une chambre meublée. Il arrêta une pièce au troisième et donna cinq francs d'arrhes, annonçant qu'il reviendrait s'installer le lendemain. Il ajouta qu'il se nommait Richard, qu'il était courtier de commerce et qu'il louait la chambre pour recevoir ses clients et ses connaissances.

Le lendemain matin, vendredi, l'individu arriva, prit la clef et monta en disant :

— Ma malle arrivera dans la journée ; envoyez-moi les personnes qui viendraient me demander.

Moins d'une demi-heure après cette installation sommaire, un jeune garçon d'une douzaine d'années, portant une petite boîte et tenant une lettre à la main, se présenta et demanda M. Richard. On lui indiqua le numéro de la chambre. A peine était-il monté, qu'un autre individu, petit, trapu, coiffé d'un feutre à haute forme et portant de larges lunettes, vint demander également M. Richard. Il monta aussitôt à l'étage indiqué.

Quelque temps après, le concierge, dont la loge est au pied de l'escalier, vit sortir son nouveau locataire. Il était suivi de l'individu à lunettes. Tous deux marchaient rapidement, et le premier paraissait cacher un objet sous sa redingote. L'allure et l'air préoccupé de ces deux hommes frappa le concierge, et il communiquait à ce sujet ses observations à sa femme, lorsqu'un étudiant qui habite une chambre au troisième étage, vint les prévenir qu'on entendait des gémissements sourds partir de la chambre du nouveau locataire. Le concierge se souvint alors qu'il n'avait pas vu redescendre le petit garçon. Il monta, frappa, et des gémissements parvinrent distinctement à son oreille.

Le commissaire de police, prévenu en toute hâte, arrive avec un médecin et un serurier. La porte ouverte, on aperçut le jeune garçon étendu sur le parquet, la bouche baillonnée par une serviette roulée en corde, les pieds et les mains fortement liés. On lui ôta son baillon, on le délivra de ses cordes, et l'enfant raconta ce qui était arrivé. Il portait à la Monnaie, pour le contrôle, une boîte de bijoux appartenant à son patron, bijoutier dans le quartier du Temple. Au coin de la rue Guénégaud, il avait rencontré un homme à lunettes, qui lui avait offert 4 fr. pour porter une lettre à M. Richard, n° 34 ; il y avait une réponse.

Le jeune apprenti était tombé dans le guet-apens. L'homme avait monté derrière ses talons, et les deux malfaiteurs, après l'avoir mis dans l'impossibilité de crier et de les suivre, s'étaient enfuis, emportant les bijoux, qui représentaient une valeur de mille francs environ. La police de sûreté s'est mise aussitôt en campagne, et les indices sont tels que ces deux gredins ne tarderont sans doute pas à être arrêtés.

On lit dans le Propagateur de Lille :

On a écroué à la prison militaire un soldat du 49^e régiment de chasseurs, L. Mariette. Ce malheureux, natif de Bouvry, compte à peine deux mois de service. Il a laissé, paraît-il, à son village, une jeune fille avec laquelle il devait se marier. L'affection était réciproque, de sorte que, ne pouvant se résoudre à ajourner à cinq ans la réalisation de leurs projets, ils eurent recours à un moyen héroïque sinon patriotique, qui consiste à rendre le soldat impropre au service militaire.

Mariette consentit donc à se laisser couper non pas un doigt, mais trois doigts de la

main droite. L'opération a été exécutée par la jeune fille à l'aide d'un coutelas. Tout ceci se passait le mois dernier à Bouvry. Le mutilé, en rentrant de permission, prétendit qu'il avait été victime d'un accident. Il entra à l'hôpital, qu'il a échangé hier contre la prison, sa guérison étant presque complète. Pendant ce temps on procéda à une enquête d'où ressortirent les faits que nous venons de relater.

Un charmant petit conte de George Sand :

LA FÉE QUI COURT

Fable.

Je rencontrai l'autre jour une bonne fée qui courait comme une folle, malgré son grand âge.

— Êtes-vous si pressée de nous quitter, madame la fée ?

— Ah ! ne m'en parlez pas, répondit-elle. Il y a quelques centaines d'années que je n'avais revu votre petit monde, et je n'y comprends plus rien. J'offre la beauté aux filles, le courage aux garçons, la sagesse aux vieux, la santé aux malades, l'amour à la jeunesse, enfin tout ce qu'une honnête fée peut offrir de bon aux humains, et tous me refusent. « Avez-vous de l'argent ? me disent-ils ; nous ne souhaitons pas autre chose. » Or, je me sauve, car j'ai peur que les roses des buissons ne me demandent des perles de diamants et que les papillons n'aient la prétention de rouler carrosse dans la prairie !

— Non, non, ma bonne dame, s'écrièrent en riant les petites roses, qui avaient entendu grogner la fée ; nous avons des gouttes d'eau sur nos feuilles.

— Et nous, dirent en folâtrant les papillons, nous avons de l'or et de l'argent sur nos ailes.

— Voilà, dit la fée en s'en allant, les seuls gens raisonnables que je laisse sur la terre.

Dernièrement s'est ouvert, à Liverpool, le concours agricole le plus important qui ait jamais été tenu en Angleterre.

Il occupe 28 hectares dans le parc de Newsham, et 32,000 mètres carrés de hangars on été construits pour abriter 7,000 instruments.

On y remarque surtout de gigantesques charrues à vapeur et les chemins de fer portatifs français du système Decauville.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 19 juillet 1877.

L'argent continue à s'accumuler à la Bourse ; en conséquence, les cours montent sans discontinuer. Au début de la Bourse, on a signalé un peu d'hésitation, mais en réfléchissant à l'importance de l'émission des obligations du Crédit foncier on s'est convaincu de la solidité future des prix. Et, en effet, à la fin de la Bourse, on cotait déjà le 3 0/0 70.65 et le 5 0/0 107.72 1/2. Le 5 0/0 italien vaut 69.80. On signale des opérations actives sur la rente autrichienne 4 0/0 en or qui monte à 60.25 et puis à 61.25. Le Russe 5 0/0 1870 est à 85, ce qui n'est pas un changement de prix en rapport avec les changements militaires qu'on annonce de la presqu'île des Balkans. Le 5 0/0 turc fait 9 fr. 15 centimes. Les actions du Crédit foncier sont fermes à 750 fr. Nos autres sociétés de crédit sont plus offertes que demandées. Nos actions de chemins de fer sont sans changements appréciables, les recettes étant toujours peu avantageuses. Il faut d'ailleurs qu'on sache à quoi s'en tenir sur les faillites des Compagnies secondaires et d'intérêt local avant d'avoir une opinion faite sur l'avenir des valeurs de notre grand réseau. Le Crédit mobilier espagnol a touché le cours de 500. Le Nord de l'Espagne s'est élevé à 252.50 et les chemins autrichiens ont touché le cours de 490. Sans autre motif que la volonté du syndicat qui le guide, le Crédit mobilier espagnol est monté à 140.

(Correspondance universelle.)

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.

Saison 1877, ouverture 1^{er} juillet.

A l'occasion de l'ouverture de la saison des bains, la Compagnie de la Vendée délivre dans toutes les stations de son réseau des billets aller et retour avec réduction de 40 p. 100

Ces billets seront valables pendant dix jours.

Nous appelons l'attention particulière de nos lecteurs sur les nouvelles PRIMES GRATUITES offertes par l'Univers illustré. Toute personne qui s'abonne pour un an, à partir du 1^{er} juillet, ou renouvelle son abonnement pour la même période, a le droit de recevoir, dans les bureaux du journal, LE LIVRE D'UNE MÈRE, par Louis Ulbach, édition de grand luxe, sur papier vélin, formant un volume in-8°, imprimé par J. Claye, avec une ravissante eau-forte par E. Hédouin ; élégante reliure anglaise, tranche dorée et fers spéciaux. Cet ouvrage est un des plus grands succès que la littérature française ait enregistrés depuis longtemps, succès des mieux justifiés, car il est rare de trouver, présentés sous une forme attrayante et familière, une morale aussi pure, des sentiments aussi délicats. — Les personnes qui posséderaient déjà le LIVRE D'UNE MÈRE pourront recevoir, comme prime de l'abonnement d'un an, deux des œuvres les plus admirables de la littérature contemporaine : Les NOUVELLES CONFIDENCES et GENEVIÈVE, HISTOIRE D'UNE SERVANTE, par Lamartine : deux volumes grand in-8°, édition de luxe sur papier vélin. — Voir dans le numéro que l'Univers illustré publie cette semaine les conditions relatives à l'envoi de la prime dans les départements et à l'étranger, ainsi que l'indication de la prime gratuite attribuée aux abonnements de six mois.

Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Souscription publique

LE MARDI 24 JUILLET 1877

à 625,000 Obligations foncières

DE 400 Francs 3 0/0

AVEC LOTS

Rembourables en 50 ans et rapportant 12 francs par an.

Prix d'émission : 360 fr.

Payables du 24 juillet 1877 au 1^{er} août 1881, savoir :

60 fr. premier versement, dont :
(30 fr. en souscrivant le 24 juillet 1877.
(30 à la répartition.)
25 le 25 avril 1878.
50 le 25 octobre 1878.
50 le 25 avril 1879.
50 le 25 octobre 1879.
50 le 25 avril 1880.
50 le 25 octobre 1880.
25 le 1^{er} août 1881.

Montant des lots : 800,000 francs par année

En 4 tirages trimestriels

Les 5 Janvier, 5 Avril, 5 Juillet, 5 Octobre.

CHAQUE TIRAGE COMPORTE :

| | |
|--------------------------------|---------------|
| 1 obligation remboursée par | 100,000 fr. |
| 1 obligation remboursée par | 50,000 |
| 2 obligations remboursées par | 10,000 francs |
| 30 obligations remboursées par | 1,000 francs |
| | 200,000 fr. |

Le premier tirage aura lieu le 5 octobre 1877.

Pendant la période des versements, les souscripteurs toucheront, sur le montant de leurs versements, un intérêt de 3 0/0 net de tous impôts aujourd'hui existants.

Les obligations définitives qui seront délivrées après la libération complète seront munies de coupons semestriels de 6 francs échéant en février et août, et payables dans toutes les Trésoreries générales et toutes les Recettes particulières des finances ; elles seront délivrées sans conformité de numéros avec les titres provisoires.

La souscription sera ouverte :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19, au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3.

DANS LES DÉPARTEMENTS : aux Trésoreries générales, aux Recettes particulières, aux Agences du Comptoir d'Escompte, aux Succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

A L'ÉTRANGER : aux Agences du Comptoir d'Escompte ou aux Succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

On peut souscrire dès à présent par correspondance en envoyant les fonds sous pli recommandé ; mais les souscriptions par correspondance ne sont reçues que pour cinq obligations et au-dessus ; et elles doivent être parvenues le 24 juillet au plus tard et avant cinq heures. Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

La souscription sera close le 24 juillet, à cinq heures.

Refusez les contrefaçons.

— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SAUVEZ LES ENFANTS REVALESCIERE DU BARRY DE LONDRES. — Partout on déplore que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre. Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continus, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal ! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle ! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis trente ans ; c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la *Revalescière Du Barry*, toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques preuves de son influence invariablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 70,410.

Usine de Granvillers (Haut-Rhin), 12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre *Revalescière*, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. MERCIER.

Cure N° 85,410.

Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1873.

Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente *Revalescière*. Dès le premier jour que je le nourrissais à la *Revalescière*, toutes les trois heures, l'enfant ouvrait ses chers petits yeux et riait. Après trois jours de ce régime, l'enfant reprit sa santé, à la surprise de tous ceux qui l'ont vu revenir de chez cette misérable nourrice. Il serait à désirer que toutes les mères de famille eussent connaissance de cette excellente nourriture. Mes remerciements affectueux.

ELISA MARTINET ALBY.

Cure N° 65,910.

Londres, 2 juin 1866.

Ma petite fille, qui souffrait de diarrhée et d'épuisement au point de n'avoir plus assez de force pour sucer, et que le médecin abandonnait

avec l'expression qu'elle ne pouvait vivre la nuit, est parfaitement revenue à ses forces dès que nous lui avons donné la *Revalescière Du Barry*, laquelle au commencement dans son estomac. — En moins de deux heures, il y avait amélioration marquée, et maintenant, après trois mois pendant lesquels l'enfant a été entièrement nourrie avec la *Revalescière*, elle est une des plus fortes et robustes filles qu'on puisse trouver dans tout le pays. J'ai l'honneur, etc. CHARLES MURRAY.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui

s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécula indigènes. — Dépôt à Saumur, chez M. COMAUX, rue Saint-Jean ; M. GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BARRON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini (65).

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Services d'été, 11 juin 1877

| Départs de Saumur : | | Arrivées à Poitiers : | |
|---------------------|--|-----------------------|--|
| 6 h. 20 m. matin. | | 10 h. 30 m. matin. | |
| 11 — 20 — — | | 4 — 30 — soir. | |
| 1 — 30 — soir. | | 9 — 7 — — | |
| 7 — 40 — — | | 11 — 41 — — | |

| Départs de Poitiers : | | Arrivées à Saumur : | |
|-----------------------|--|---------------------|--|
| 5 h. 50 m. matin. | | 9 h. 40 m. matin. | |
| 10 — 45 — — | | 3 — 10 — soir. | |
| 12 — 30 — soir. | | 7 — 59 — — | |
| 6 — 15 — — | | 11 — 20 — — | |

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET 1877.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|----------------------------------|---------|---------|---|----------------------|--------|---------|-------------------------|----------------------|--------|---------|--|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 1/2 | 70 67 | 42 | Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p. | 748 75 | 3 75 | | Canal de Suez | 675 | 21 25 | | |
| 4 1/2 | 101 | | Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. | 640 | 5 | | Crédit Mobilier esp. | 498 75 | 7 50 | | |
| 5 | 107 72 | 30 | Crédit Mobilier | 138 75 | 3 75 | | Société autrichienne | 498 75 | 7 50 | | |
| Obligations du Trésor, à payé | 487 50 | | Crédit Foncier d'Autriche | 470 | | | OBLIGATIONS. | | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 329 | | Charentes, 500 fr. t. p. | 165 | | | Orléans | 330 | | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 502 50 | 50 | Est | 617 50 | 1 25 | | Paris-Lyon-Méditerranée | 328 | | | |
| — 1865, 4 1/2 | 514 | 3 25 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1013 75 | 1 25 | | Est | 343 50 | | | |
| — 1869, 3 1/2 | 389 | 7 5 | Midi | 765 | | 2 50 | Nord | 331 | | | |
| — 1871, 3 1/2 | 368 | 1 | Nord | 1245 | | | Ouest | 330 | | | |
| — 1875, 4 1/2 | 494 | 2 | Orléans | 1055 | | 1 25 | Charentes | 217 50 | | | |
| — 1876, 4 1/2 | 484 | 1 | Yendéc, 500 fr. t. p. | 680 | | | Vendée | 137 | | | |
| Banque de France | 3079 75 | | Compagnie parisienne du Gaz | 1272 50 | 2 50 | | Canal de Suez | 534 75 | | | |
| Comptoir d'escompte | 677 50 | 2 50 | C. gén. Transatlantique | 465 | 2 50 | | | | | | |
| Credit agricole, 300 f. p. | 390 | 7 50 | | | | | | | | | |
| Credit Foncier colonial, 300 fr. | 375 | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'été, 5 juin 1877)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | |
|---|--|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | |
| 6 — 45 — — (s'arrête à Angers) | |
| 9 — 1 — — omnibus-midi. | |
| 1 — 36 — — soir. | |
| 4 — 10 — — express. | |
| 7 — 15 — — omnibus. | |
| 10 — 37 — — (s'arrête à Angers) | |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | |
|--|--|
| 8 heures 26 minutes du matin, direct-midi. | |
| 9 — 21 — — omnibus. | |
| 11 — 40 — — express. | |
| 13 — 40 — — omnibus-midi. | |
| 15 — 44 — — omnibus-midi. | |
| 18 — 28 — — express-poste. | |
| 10 — 38 — — | |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 10.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PERDOUX, EUGÈNE.

Les créanciers de la faillite du sieur Perdox, Eugène, marchand de rouennerie-mercerie à Saint-Lambert-des-Levés, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 452 du Code de commerce, à se trouver, le lundi 23 juillet 1877, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier, L. BONNEAU, (388)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 22 juillet 1877, à midi,

1° D'une maison et de 13 ares 75 centiares de jardin et vigne, à Saumur, route de Varrains, affermé à M. Louis Guérin.

Mise à prix : 4,500 fr.
2° Et de 90 ares 7 centiares de terre labourable avec rangées, aux Champs-Girault, commune de Villebœuf, affermé au sieur Tranchant.

Mise à prix : 4,500 fr.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e CLOUARD. (351)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° MAISON à Saumur, rue Saint-Jean, n° 53, occupée par M^{lle} Bertuit, fleuriste.

2° MAISON à Saumur, levée de Nantilly du rue Saint-Lazare, et rue Fardeau, n° 25 ; remise, écurie et jardin avec kiosque ; entrée en jouissance : 24 juin 1877.

On louerait au besoin cette dernière maison.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

APPARTEMENT

Rue du Marché-Noir. S'adresser aux bains. (306)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE PROPRIÉTÉ

Au canton des Boispins, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant : 2 hectares 25 ares de vigne en plein rapport et 1 hectare 4 ares de terre, avec maison, servitudes, écurie en construction, cour, jardin, caves avec pressoir.

Le tout joint au midi et au couchant des chemins, au levant M^{me} de la Frégoillère, au nord Daviau, Bourgeon, Sanzay.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (324)

A VENDRE

Dix-huit Noyers, trois Cormiers, un Châtaignier.

S'adresser, pour les visiter, aux fermes de Mésanger et de la Rubardière, sises commune de Blou, et, pour traiter, à M. HENRY-VIGER, aux Poitiers, commune de Neuillé.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.

S'adresser au bureau du journal.

LIVRES ANCIENS

A VENDRE

ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire raisonné des connaissances humaines, par DE FRÉJAC, 48 volumes de texte, 10 volumes de planches, 58 volumes in-4° ; Yverdon, 1770.

ESSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE, 1 volume ; Paris, 1637.

CHILLADES ADAGIORUM, D. ERASMI ROTENDORAMI, 1 volume ; Golognæ, 1540, etc., etc.

S'adresser à M. DEHAD, à Saint-Lambert-des-Levés, près Saumur (Maine-et-Loire).

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent une demoiselle pour le rayon de mercerie.

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

ON DEMANDE UN CLERC au courant d'une étude de notaire. Bons appointements. S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ DE FILS GALVANISÉS Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit : N° 16..... 60 fr. les cent kil.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien

Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,

à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE MONITEUR DES VALEURS A LOTS

Paraissant tous les lundis par FRANC Public immédiatement et exactement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères, numéros sans exception.

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

On s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.

NOTA — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

LAGALL DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70.

Elève de M. Victor LANGERON, CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX.

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.

Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.



BIBERON POMPE MONCHOVAIX

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti). Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.

Fabrique à Laon (Aisne). Dépôt général à Paris, rue de Jouv, 7, Pharmacie Centrale de France. Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-bouteilles.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

Tonique et Hygiénique Supérieur à tous Bitters connus 1^{re} médailles à toutes les Expositions OR à PARIS, PROGRÈS à VIENNE DANS TOUS les CARÈRES Entrepôt général en France et l'Étranger BOULEVARD NATIONAL, 26 et 28, MARSILLE

AMER PICON Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.